

SOCIÉTÉ  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE  
DANS LES MÉTIERS DU BATIMENT

51 bis, Rue des Épinettes. - PARIS (XVII<sup>e</sup>)

---

## RAPPELS, REMARQUES ET CONCLUSIONS

PROPOSÉES A L'OCCASION DU RAPPORT

# Sur l'Apprentissage

PRÉSENTÉ PAR M. E. DELAIRE, AU XXXV<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES ARCHITECTES FRANÇAIS

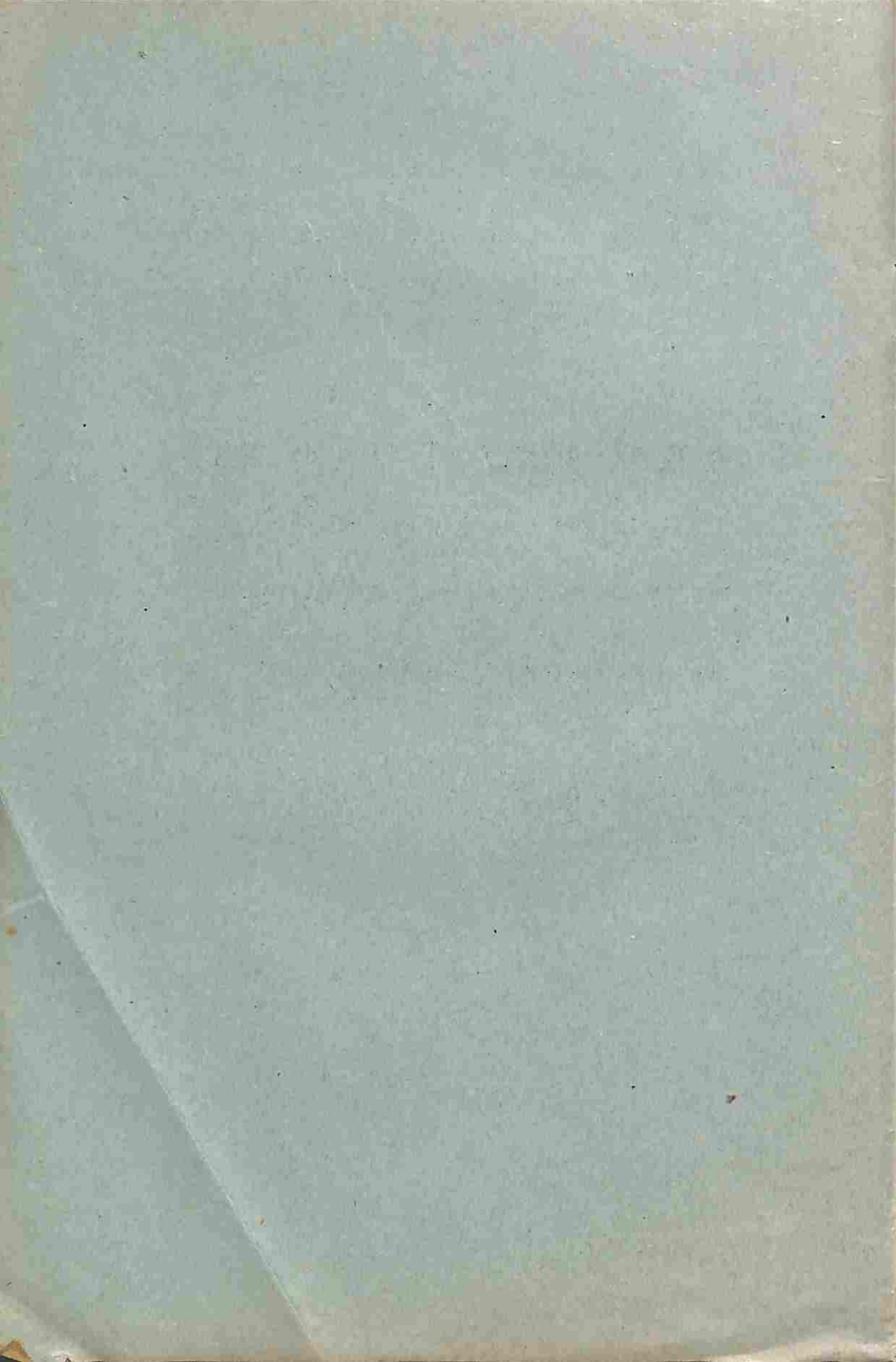
par A. VAILLANT

Architecte, S. C.  
Administrateur de la Société pour le développement de l'Apprentissage  
dans les Métiers du Bâtiment

---

JUIN 1907

---



## RAPPELS, REMARQUES & CONCLUSIONS

PROPOSÉES A L'OCCASION DU RAPPORT DE M. E. DELAIRE  
AU XXXV<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES FRANÇAIS.

# Sur l'Apprentissage

---

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les architectes s'effrayent de l'insuffisance toujours plus grande et de la singulière mentalité des ouvriers du bâtiment, qu'ils se préoccupent de l'apprentissage des métiers, aujourd'hui supprimé de fait.

J'ai découvert ces jours-ci, par hasard, dans le Bulletin de la Société Centrale de 1872, un rapport de Victor Baltard où il dit, au nom d'une commission de 15 membres : « Pour peu qu'on ait eu des travaux à diriger et qu'on se soit trouvé en relations avec des ouvriers, et notamment avec la plupart des ouvriers du bâtiment, on a pu remarquer l'insuffisance de leur éducation morale et professionnelle..... L'état ordinaire chez eux est au moins l'inconscience de tout ce qui est de devoir et de moralité, l'insuffisance sur ce qui est du métier, sans grand désir d'apprendre et de devenir meilleur et plus capable. »

Et, Baltard, pour indiquer à nos confrères de ce temps là, qu'eux aussi avaient des devoirs en dehors de ceux qui concernent directement leurs clients, ajoutait : « Nous n'avons pas besoin de rappeler l'étymologie du mot : architecte, pour savoir que nous sommes chefs des ouvriers; mais, peut-être, n'est-il pas inopportun de faire remarquer que nous ne prêtons pas assez d'attention à l'importance morale d'une pareille situation! »

Un peu plus tard, dans un travail présenté en 1876 à la Société Centrale, Douillard cherchant les moyens d'organiser les rapports du patron et de l'ouvrier et comprenant que la question des salaires avait à côté d'elle une autre question qui la primait, bien qu'elle soit si parfaitement négligée que personne ne s'en préoccupe, — la question de la capacité manuelle, — Douillard, dis-je, montrait qu'une des causes de l'acuité du mal venait de la loi sur les coalitions. Pour y remédier, il proposait la reconstitution légale des anciennes corporations, seules capables, suivant lui, de rétablir l'entente entre les employeurs et les

employés; et d'organiser entre eux les secours, les retraites et la capacité professionnelle par l'apprentissage.

La même année, Auguste Duvert, au Congrès des architectes, constatait la rareté des bons entrepreneurs tout autant que celle des bons ouvriers. Et, à l'égard de ceux-ci, il se demandait quel était le mobile qui pouvait les pousser à s'instruire et à se perfectionner puisque, ouvrier capable ou insuffisant ou même mauvais, le même salaire lui était payé. Au temps des corporations il en était tout autrement. Celles-ci formaient les grandes familles dont les chefs pouvaient distinguer les ouvriers consciencieux et capables des autres, puisque leur formation leur incombait et que les règles du métier l'exigeaient sérieuse et forte.

Duvert rappelait qu'en 1867, les délégations ouvrières, envoyées à l'Exposition universelle, avaient regretté la suppression des corporations; et que, dans un rapport célèbre le directeur de l'Instruction primaire du département de la Seine, Gréard, disait : « En 1792, l'Assemblée nationale a dépassé le but : où il fallait réformer, elle a détruit ! » Duvert proposait donc de les réorganiser sous forme d'associations libres, composées de techniciens de capacité certaine, parmi lesquels on choisirait les membres d'un conseil supérieur départemental du bâtiment, de qui dépendrait la solution de tous les problèmes économiques des travaux de construction et, notamment, celui de l'apprentissage.

A ce même Congrès de 1876, Lehmann considérait aussi l'égalité rétribution de l'ouvrier ignorant et de l'habile artisan comme dissolvante. Il rappelait que Baltard, dans le rapport ému dont j'ai parlé tout à l'heure, montrait que les architectes s'étaient offerts pour aider à la formation des ouvriers et des apprentis en organisant des cours gratuits, avec la collaboration des chambres syndicales des entreprises du bâtiment et sous le contrôle de la Société centrale des architectes français.

C'est dans le compte rendu du Congrès international des architectes tenu à l'Exposition universelle de 1878, il y a vingt-neuf ans, que j'ai trouvé ce qui précède. Il s'y trouve aussi le curieux projet d'un entrepreneur qu'on n'a pas encore oublié, M. Goffinon, projet qu'il avait adressé au président de la Société Centrale, où il rappelait que cette Société s'était beaucoup préoccupée de l'instruction et de l'éducation des ouvriers du bâtiment; que Baltard, notamment, avait insisté sur ce point; qu'il avait jugé utile de faire appel en dehors de la Société Centrale, à la Société

des Ingénieurs civils, des chambres syndicales, des patrons et des ouvriers. Mais si les chambres syndicales ne se déroberent pas ostensiblement, elles apportèrent une telle indifférence que la Société Centrale n'a pu persévérer dans la voie où la dirigeait son ancien président.

M. Goffinon proposait donc de choisir dix maisons d'entreprise, dans chaque corps d'état, où seraient organisés des ateliers d'apprentissage pour les ouvriers et pour les employés du bâtiment; ateliers placés sous la direction d'un comité uniquement composé d'architectes et d'ingénieurs. « Ce sont des chefs ! » disait-il à la suite de Baltard, « qu'ils en remplissent les obligations et les devoirs ! »

Charles Lucas, cette année-là, était encore l'actif et dévoué secrétaire qu'il fut si souvent. Il avait été amené à traiter dans une conférence improvisée, en l'absence de Cernesson et de Douillard empêchés, cette question de l'apprentissage qui, aujourd'hui, n'a pas encore fait un pas. Au contraire. Lucas en était encore aux idées de Gréard. Il ne voyait l'apprentissage qu'organisé sous la forme administrative de l'instruction primaire et par les soins de l'Etat et de la commune, sans s'apercevoir qu'ainsi elle deviendrait ruineuse et vaine.

Il ne voyait pas la grandeur du nombre des enfants qui ont besoin de l'apprentissage et, par conséquent, le nombre de fonctionnaires, professeurs et autres, qu'il faudrait créer; fonctionnaires vite disposés à s'immobiliser et, comme le remarquait le conseiller municipal M. Dausset dans un rapport, « à défendre àprement » leur droit, méconnaissant la raison d'être de leur fonction : les intérêts des enfants dont ils ont la charge.

C'est certainement là que se trouve la cause de la faillite des écoles professionnelles officielles.

On peut se rendre compte de l'impuissance manifeste de l'Etat, quant à l'enseignement technique, par de nombreux faits dont je ne puis parler ici. Je me contenterai de ce simple rapprochement :

En 1880, le budget de l'instruction publique est de 58 millions et demi. En 1885, il dépasse 133 millions. L'an prochain, il sera certainement de plus de 289 millions.

Ce ne sont pas ces millions-là qu'il faudrait regretter si les résultats correspondaient à leur grandeur. Ces résultats, voici comment M. Briand les juge : « En 1882, la proportion des illettrés était, pour les hommes, de 14 0/0; elle était ramenée en

1900 à 4, 30/0... Mais, continue M. Briand, il convient d'interpréter ce chiffre. Doit-on considérer comme lettrés des jeunes gens sachant épeler péniblement un texte ou ceux qui parviennent d'une main malhabile à tracer les lettres de leur nom?... Si l'on faisait le décompte exact de ces lettrés insuffisants, nul doute que la proportion ci-dessus ne dût être élevée à 25 ou 30 0/0. »

D'ailleurs, non seulement l'apprentissage par l'intervention administrative serait, je le répète, ruineux, mais il serait aussi illogique.

Il n'en saurait être de même s'il reste sous l'action et la responsabilité des hommes de métier.

Le maître d'apprentissage ne doit pas être un professeur de profession. Il est, il a toujours été, il doit rester un maître ouvrier, un patron, un ingénieur de la profession, un architecte, tous restant dans l'activité, dans l'exercice du métier qui les fait vivre. Ils doivent être des techniciens véritables, des praticiens dans l'activité, apportant autour de l'apprenti l'air de l'atelier et du chantier, l'ambiance des nécessités reliant l'école au métier même, à l'atelier où le patron ne peut plus accueillir l'apprenti. Le maître d'apprentissage ne saurait faire de son œuvre d'éducateur un moyen d'existence. Il sait qu'elle est avant tout une des charges de sa profession.

L'Etat et les communes ne peuvent que subventionner l'école d'apprentissage. Ils le doivent d'ailleurs. Ils ne sont pas moins intéressés que les corporations à la prospérité des métiers et de l'industrie du pays; mais les corporations sont seules aptes à les organiser, seules compétentes pour les diriger.

A l'étranger, l'Etat et les communes, soutenus par l'opinion publique, ont, depuis trente-cinq ans, développé la capacité technique à tous les degrés de l'instruction et énergiquement mis l'apprentissage au premier rang de leurs efforts. Aussi nous voyons nos concurrents, autrefois nos émules, s'insinuer partout et, plus disciplinés et plus modestes, mais mieux armés techniquement, se substituer à nos concitoyens jusque chez nous et se faire préférer.

Mes chers confrères, il ne faut pas qu'un vain optimisme nous aveugle, et que notre paresse nous dissimule la gravité du danger. Il faut que nous ouvrons les yeux et que nous acceptions résolument les sacrifices que la restauration de nos métiers d'art du bâtiment exige de nous,

Les métiers du bâtiment sont des métiers d'art parce que la main d'œuvre ne peut être remplacée par la machine et que la qualité du travail y est de première importance, puisqu'elle vise la durée et même la beauté. Ces métiers ne répondant qu'à des besoins locaux, les ouvriers sont sédentaires pour la plupart, notamment ceux dont le travail s'exécute à la fois à l'atelier et au chantier. C'est pour ces derniers qu'il importe de rétablir l'apprentissage.

C'est pour eux que s'est créée la Société dont notre confrère Delaire vient de vous parler et qu'elle veut mettre en œuvre les moyens qu'enseignent les traditions, mais qui tiennent compte des conditions économiques de notre temps.

Cette Société considère que ce n'est pas par le haut apprentissage que la réforme qui s'impose peut être efficace. Au contraire, il faut prendre l'enfant au sortir de l'école primaire, qu'il ait bien ou mal terminé ses études, sa véritable instruction va se faire par l'éducation de ses facultés physiques, de sa capacité d'observation et de jugement, par le maniement de l'outil et la transformation de la matière, et cela, sans trop le spécialiser. De telle sorte que, vers seize ans, ayant acquis la discipline professionnelle si dure à contracter pour l'enfant dans l'atelier, il puisse alors faire le choix de son métier en suivant ses goûts et ses aptitudes, qui alors auront pu se révéler dans sa conscience.

La *Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment* prétend que l'ouvrier d'élite ne sort pas d'une école; que le plus souvent il sort du rang, vers vingt-cinq ans au plus tôt. Que par conséquent, il est vain de vouloir le susciter par une éducation faite en dehors des conditions naturelles de chaque métier. Elle dit même que ceux-là, qui sortent du rang, sont seuls des techniciens vrais et font des chefs de valeur.

Donc, considérant que l'apprentissage s'adresse à tous les enfants, il est très important de ne pas les enfermer, dès le début dans un métier étroitement déterminé. Il faut aussi tenir compte de son développement physique. Il faut donc alors organiser une éducation manuelle méthodique, rattachant sa primaire instruction à nos métiers du bâtiment par le dessin linéaire et la géométrie descriptive appliquée, par l'arithmétique, au moyen d'une sorte de métier intermédiaire, initiateur des autres. Il existe, en effet, certains métiers types qui, modifiés pour les besoins, permettent de réduire les écoles de premier apprentissage de ceux

du bâtiment, à quelques-uns seulement, répondant à l'âge et aux facultés de l'enfant.

Comme premier métier type, la Société a adopté celui de ferblantier qui est bien la porte d'entrée naturelle des métiers du plombier, du zingueur, du tôlier, du serrurier, de bien d'autres, pour sa première école de la rue des Épinettes, où il y a déjà une vingtaine d'enfants et où tous les visiteurs sont accueillis avec plaisir.

Quand nos enfants en sortiront, nous ne doutons pas que les patrons qui les recevront ne trouvent en eux des jeunes gens bien débrouillés, aptes à apprendre vite et bien le métier de leur choix, aptes, aussi, à suivre les cours complémentaires et spéciaux que nous comptons organiser par la suite, pour les mettre à même de devenir des artisans de valeur.

Ce faisant, notre Société répond, pratiquement et sans compromettre l'avenir de l'enfant, à la hâte bien naturelle, sinon bien logique, que les parents ont de le voir contribuer à ses besoins propres et même aux autres charges de la famille.

Mes chers confrères du Congrès des architectes de 1907,

Il s'agit de reprendre les idées de nos anciens du Congrès de 1878, pour les appliquer tout de suite.

La Société dont M. Delaire et moi nous venons de parler a pris les devants et vous offre le moyen de faire cette application.

Cette Société, on vous l'a dit, elle est formée par beaucoup d'entre nous, par des entrepreneurs, des ouvriers et aussi par quelques propriétaires.

Elle a engagé de très importantes dépenses pour installer son atelier d'apprentissage; elle a besoin de beaucoup d'argent pour continuer ses efforts. Il ne faut pas que ses efforts soient paralysés. Il faut que vous nous veniez en aide. Il faut que vous preniez votre part de la charge que nous avons assumée. Cette charge d'ailleurs est aussi la vôtre; et vous n'avez pas le droit de vous dérober.

Il nous faut beaucoup d'argent; toujours plus d'argent parce que nous voulons atteindre le plus grand nombre d'enfants. Ce n'est pas notre faute si la gratuité, l'absurde et démoralisante gratuité, rend nos efforts si difficiles. Nous la subissons; il faut venir la subir avec nous. Il faut nous apporter votre souscription. Quel que soit votre nombre elle sera insuffisante; tant la tâche que



nous assumons est lourde. Mais l'intérêt des industries d'art du bâtiment en dépend !

Il faut l'assumer, dis-je, en attendant que les pouvoirs publics aient légalement organisé les corporations qui devront la supporter.

Pour cela je veux vous proposer de reprendre une idée excellente de Charles Lucas au Congrès de 1878.

Nous pourrions appliquer cette idée très facilement en nous mettant d'accord avec les grands intéressés, nos clients et nos entrepreneurs. Voici comment Lucas s'est exprimé :

« Il suffirait... qu'une redevance, si minime qu'elle soit, fut prélevée sur le chiffre des grands travaux de construction et fut appliquée au budget des écoles. Nous aurions ainsi, après le 1 0/0 des asiles des convalescents et des vieillards, le 1 0/0 des écoles d'apprentis. »

Je répète que c'est une excellente idée. Je dis qu'elle est très pratique. Je crois, en effet, que les architectes peuvent facilement obtenir de leurs clients intéressés à avoir des travaux bien exécutés, des entrepreneurs des ouvriers capables de diminuer leurs risques, l'introduction dans les conditions de leurs travaux de toute importance, cette dime de l'apprentissage.

Cette dime est légitimement due.

L'éducation de métier est une charge de métier. A ce titre, elle rentre dans les frais généraux de toute entreprise et de toute construction, puisqu'il faut des ouvriers capables de les exécuter et qu'il en coûte pour les former. Il est donc juste qu'elles payent leur formation.

C'est ma conclusion. C'est aussi la vôtre, mes chers confrères. Et je vous propose l'adoption du vœu suivant :

*Le XXXV<sup>e</sup> Congrès des architectes français;*

*Considérant l'urgente nécessité de la réorganisation de l'apprentissage en France, particulièrement dans les métiers du bâtiment ;*

*Emet le vœu :*

*Que dans chaque ville de France il soit fondé une Société analogue à celle qui vient de se constituer à Paris sous le nom de Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment ;*

*Qu'une entente soit faite, à cet égard, entre les architectes, les*

*propriétaires, les entrepreneurs et les ouvriers, même, si possible, avec les administrations publiques ;*

*Que les Sociétés d'architectes, les syndicals d'entrepreneurs et les réunions d'ouvriers prennent l'initiative de cette entente sans plus tarder.*

*Qu'en dehors des cotisations des membres et des subventions qui peuvent être attribuées aux Sociétés d'apprentissage, leurs ressources financières soient assurées par une prime de un pour cent prélevée sur les travaux de toute importance, prime qui sera payée par l'entrepreneur, sur les bons de l'architecte ou du propriétaire, entre les mains du trésorier de la Société du lieu.*

*Que les maîtres et les professeurs des écoles techniques d'apprentissage soient tous des hommes exerçant un des métiers du bâtiment.*

A. VAILLANT.

Architecte, S. C.,

Membre du Conseil d'administration de la Société  
pour le développement de l'apprentissage.

